



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# FORMATION des TUTEURS/TUTRICES des PROFESSEURS STAGIAIRES et des CONTRACTUELS ALTERNANTS d'ÉDUCATION MUSICALE

VENDREDI 26 AOÛT 2022 – MATIN – INSPÉ ORLÉANS

Inspection pédagogique  
Inspection pédagogique régionale

Mathilde BERTHE  
Tél : 06 79 97 59 05  
Courriel : [mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr](mailto:mathilde.berthe@ac-orleans-tours.fr)

# Sommaire

- ▶ Préambule : tour de table et vérification des affectations
- ▶ La promotion 2022-23
- ▶ Les entrants dans le métier : leurs différents statuts et obligations
- ▶ La formation : les différents acteurs
- ▶ Périmètre de la formation dispensée par le tuteur, la tutrice
- ▶ Suivi de la formation, temps forts de l'année – textes de référence
- ▶ Rôle des tuteurs dans le processus de titularisation (**professeurs stagiaires uniquement**)
- ▶ Rôle de l'IPR et des chargés de mission d'inspection

# La promotion 2022-2023 : un vivier composite

Pour les stagiaires, la quotité d'affectation dépend du type de diplôme détenu et éventuellement de l'expérience antérieure d'enseignement : temps complet (18h) ou mi-temps (9h)

## ► **Les stagiaires affectés en alternance mi-temps établissement/mi-temps INSPE :**

- Lauréats de la session 2021, titulaires d'un Master disciplinaire, recherche ou autre que MEEF
- Lauréats de la session 2021, en situation de report, prolongation ou renouvellement
- Lauréats d'un concours pour lequel le Master n'est pas nécessaire (concours interne) sans expérience d'enseignement de 18 mois au cours des 3 dernières années

## ► **Les stagiaires affectés à temps complet en établissement :**

- Lauréats CAPES ou CAFEP de la session 2022 titulaires d'un Master MEEF
- Lauréats d'un concours interne avec expérience d'enseignement de 18 mois au cours des 3 dernières années
- Lauréats des sessions précédentes, en situation de report, prolongation ou renouvellement

# Les stagiaires : leurs différents statuts

## Statut de professeur stagiaire

## Statut de contractuel alternant

Note de service ministérielle du 27 novembre 2020 publiée au BO n°49 du 24 décembre 2020 qui s'appuie sur le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux agents contractuels de l'Etat)

### Fonctionnaire

**Etudiant** sous contrat avec le Rectorat - **en alternance** selon arrêté du 24 juillet 2020 modifiant celui du 27 août 2013

Service de **9h** ou **18h** en établissement

Service de **6h** en établissement

Cours **au collège** les lundi, mardi matin, vendredi (9h) :  
Cours les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (18h)

Cours **au collège** les lundi et vendredi

Statut de fonctionnaire, lauréat de concours  
Rémunération brute au 1<sup>er</sup> échelon : 1828 euros (brut)

Etudiant sous contrat de droit public de 12 mois consécutifs de catégorie A sans période d'essai.  
Rémunération brute : 865 euros (brut)

Mission des tuteurs : **accompagner à l'entrée dans le métier** et **jouer un rôle dans la titularisation**

Mission des tuteurs : **accompagner dans la préparation au concours**

# Les stagiaires et contractuels alternants : leurs obligations

## Statut de professeur stagiaire

En cas d'absence en établissement ou à l'INSPE, le professeur stagiaire devra fournir un **arrêt de travail** aux deux services administratifs concernés sous 48 heures.

En cas d'absence programmée à l'INSPE (ex. : conseil de classe) une **demande d'autorisation d'absence** doit être adressée accompagnée des pièces justificatives.

**Tout manquement à l'obligation de présence sur l'ensemble de la formation, est signalé à l'employeur et entraîne une retenue sur salaire.**

## Statut de contractuel alternant

Les contractuels-alternants sont à la fois étudiants et salariés et tenus d'être présents en établissement **et en formation (cours à l'université et à l'INSPE) jusqu'à la fermeture de l'établissement.**

**En cas d'absence en établissement**, le contractuel-alternant devra fournir un arrêt de travail aux deux services administratifs concernés (établissement scolaire et INSPE) sous 48 heures.

**En cas d'absence à l'INSPE**, le contractuel alternant devra fournir un arrêt de travail à l'INSPE qui pourra dresser un bilan synthétique à la fin de chaque période à destination des inspecteurs.

# La formation : les différents acteurs

## Professeur stagiaire

Tuteur/tutrice « terrain » : tuteur prépondérant : relation humaine, échange et conseil (**tutorat**)  
Référént pédagogique privilégié. Référént.e indispensable, surtout dans les premières semaines. Un rôle régulier dans le déroulement de l'année, à l'appui de documents établis par le service de la formation initiale du Rectorat.

Tuteur/tutrice INSPE. **1 visite dans l'année a priori** vers décembre.

Chargés de mission d'inspection

**Articulation avec l'EAFC** (anciennement DAFOP, service rectoral dédié à la formation) : formations Valeurs de la République, école inclusive, égalité filles/garçons, scolarisation des EBEP...)

Mission des tuteurs : **accompagner à l'entrée dans le métier** et **jouer un rôle dans la titularisation**

## Contractuel alternant

Choix de valider le M2 en alternant formation universitaire et exercice en responsabilité.

**Tuteur/tutrice « terrain » : suivi allégé par rapport à un suivi de stagiaire** : voir en page suivante

Relation humaine, échange et conseil (**mentorat**)

Tuteur/tutrice INSPE : son rôle est **d'établir un lien entre le vécu en établissement et la formation universitaire. 2 visites dans l'année** (ainsi que pour SOPA)

Mission des tuteurs : **participer à la préparation au concours** (notamment aux épreuves du CAPES en lien direct avec des pratiques pédagogiques)

# Périmètre de la formation dispensée par le tuteur, la tutrice

## Professeur stagiaire

Accueil et organisation

Aide à la préparation des cours (didactiques) et articulation avec les préconisations de la formation dispensée INSPE (importance de la liste de diffusion)

Apport en pratiques pédagogiques

Aide au positionnement en tant qu'adulte référent

Aide à la connaissance de l'organisation d'un établissement, des instances, du fonctionnement de l'équipe de direction, de l'ENT...

**Accueil dans les classes dès la 2<sup>ème</sup> semaine**

**Visites dans les classes le plus tôt possible**

## Contractuel alternant

Globalement les mêmes missions, **dans un temps donné bien plus réduit**

### Tuteurs d'enseignants contractuels alternants : 25 heures de travail en commun tuteur terrain/contractuel

Septembre	Des temps de réflexion communs en amont pour préparer le cours du contractuel.		
Octobre		Le contractuel assistera, si les conditions le permettent, à plusieurs séances de son tuteur.	Le tuteur doit observer son stagiaire en situation entre 8 et 10 fois sur l'année et faire une analyse en aval pour apporter des conseils renforçant les compétences professionnelles.
Novembre			
Décembre			
Janvier	Temps qui peuvent s'espacer mais qui restent réguliers de septembre à juin.	Le contractuel pourra observer des séances de sa discipline chez d'autres collègues de son établissement si cela est possible.	Cette évaluation formative au fil de l'eau analyse les réussites du contractuel tout au long de l'année.
Février			
Mars			
Avril	Les temps d'observation seront naturellement complétés par des échanges informels.	Il lui est conseillé d'assister à des séances dans d'autres disciplines et/ou dans d'autres niveaux de classe.	
Mai			
Juin			

# Périmètre de la formation dispensée par le tuteur, la tutrice **pour les stagiaires**

**Nb : Préconisations fortes faites aux stagiaires : disponibilité et présentation des cours, des séquences, sur votre demande**

**Cas particulier de l'EFCC, possiblement en lien avec le collègue en charge de la chorale dans l'établissement. Prises en main possibles également devant votre propre chorale**

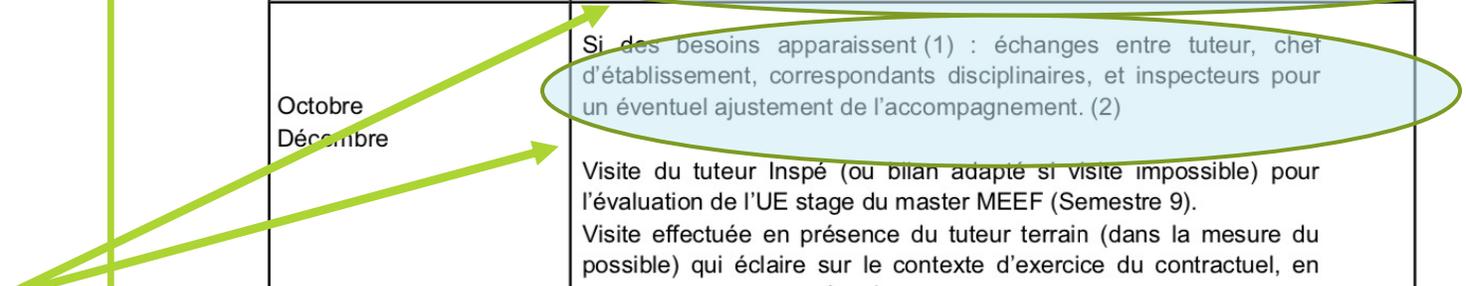
Septembre	Des temps de réflexion communs en amont pour préparer le cours du stagiaire.	Le stagiaire doit impérativement assister à plusieurs séances de son tuteur.	Le tuteur doit observer son stagiaire en situation une dizaine de fois et faire une analyse en aval pour apporter des conseils renforçant les compétences professionnelles.
Octobre			
Novembre			
Décembre			
Janvier	Temps qui s'espacent au fur et à mesure de l'année.	Le stagiaire pourra observer des séances de sa discipline chez d'autres collègues de son établissement si cela est possible.	Une observation faite par le tuteur dans la classe du stagiaire toutes les trois semaines environ.
Février			
Mars	Les temps d'observation seront naturellement complétés par des échanges informels.	Il lui est vivement conseillé d'assister à des séances dans d'autres disciplines et/ou dans d'autres niveaux de classe.	Cette période sera aussi celle de l'accompagnement du mémoire ou de l'écrit réflexif.
Avril			
Mai			
Juin			

# Périmètre de la formation dispensée par le tuteur, la tutrice **pour les contractuels alternants**

## Les temps de rencontres et d'évaluations : une évaluation formative au fil de l'eau et deux évaluations sommatives au S9 et au S10

En amont de la rentrée	Nomination des tuteurs terrain par l'inspecteur et le chef d'établissement
Fin août Début septembre	Rencontre des tuteurs terrain avec les inspecteurs de la discipline (visio de 2h par discipline)
Le jour de la pré-rentrée	Rencontre du tuteur terrain avec le contractuel alternant
Octobre Décembre	<p>Si des besoins apparaissent (1) : échanges entre tuteur, chef d'établissement, correspondants disciplinaires, et inspecteurs pour un éventuel ajustement de l'accompagnement. (2)</p> <p>Visite du tuteur Inspé (ou bilan adapté si visite impossible) pour l'évaluation de l'UE stage du master MEEF (Semestre 9). Visite effectuée en présence du tuteur terrain (dans la mesure du possible) qui éclaire sur le contexte d'exercice du contractuel, en mettant en avant ses réussites.</p>
Entre Novembre et janvier	Réunion de suivi de la formation entre les tuteurs et les inspecteurs, par discipline
Mars Avril	<p>Visite commune tuteur Inspé/tuteur terrain (ou bilan adapté si visite impossible)</p> <p>Les deux tuteurs remplissent une grille commune et rédigent un avis commun (3)</p> <p>Cette visite sert pour l'évaluation de l'UE stage du master MEEF (Semestre 10).</p>

Points de vigilance



# Suivi de la formation, temps forts de l'année

## Professeur stagiaire

**Documents supports** : fiche d'auto-positionnement, bilan intermédiaire, bilan final

**Temps de réunions intermédiaires** : novembre – janvier – **Une visite de titularisation**

**N'importe quand**, par courriel, par téléphone, en direction de l'**IPR**, pour veille attentive, informations importantes à connaître notamment pour de jeunes enseignants fragiles

**Points de vigilances à certaines périodes délicates où la démotivation peut poindre** : les fins de période notamment, les périodes où l'accumulation

**Le relai précieux des chefs d'établissements**

## Contractuel alternant

Le suivi ne s'opère pas à l'appui de documents supports comme dans le cas des stagiaires ??

**Conseils** : tenir à jour un carnet de bord et **comptabiliser les temps de visite**

**Engager le contractuel alternant à être présent au maximum pour observer les cours du tuteur/de la tutrice** (à volonté...)

**Prévenir le/la CE et l'IPR si manquements significatifs et difficultés prononcées**

**Pas de visite de titularisation**

# La fiche d'auto-positionnement, pour les stagiaires

## Auto-positionnement du stagiaire sur les compétences professionnelles

Auto-positionnement sur les compétences professionnelles **P3, P4 (priorisées en début d'année)**, P1, P2 et P5 ainsi que sur les compétences communes : **1, 2, 6 et 10** (cf. livret d'accompagnement du stagiaire 2021-2022).

Les autres compétences communes peuvent également faire l'objet d'une réflexion.

<i>I</i>	<i>Insuffisant</i>	: Compétence non maîtrisée qui crée une difficulté dans l'exercice du métier.
<i>AD</i>	<i>A développer</i>	: Compétence fragile qui doit être travaillée.
<i>S</i>	<i>Satisfaisant</i>	: Compétence acquise, maîtrisée.
<i>R</i>	<i>Remarquable</i>	: Compétence très bien maîtrisée qui constitue un point fort de la professionnalité de l'enseignant.

## Compétences communes à tous les professeurs

	Niveau d'acquisition			
	I	AD	S	R
<b>P.1</b> Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique				
<b>P.2</b> Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement				
<b>P.3</b> Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves				
<b>P.4</b> Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves				
<b>P.5</b> Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves				

## Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation :

	Niveau d'acquisition			
	I	AD	S	R
<b>CC1</b> Faire partager les valeurs de la République				
<b>CC2</b> Inscrire son action dans le cadre réglementaire de l'école				
<b>CC6</b> Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques				
<b>CC10</b> Coopérer au sein d'une équipe				
<b>Autres compétences communes du référentiel mises en avant par l'enseignant</b> Précisez :				
Précisez :				

# Pour tous, un texte réglementaire commun : le référentiel de compétences à l'entrée dans le métier d'enseignant

a. L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	b. L'enseignant, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages	c. L'enseignant, praticien réflexif, acteur de son développement professionnel
<p>CC1. Faire partager les valeurs de la République</p> <p>CC2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'établissement scolaire.</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC11. Contribuer à l'action de la communauté éducative</p> <p>CC12. Coopérer avec les parents d'élèves</p> <p>CC13. Coopérer avec les partenaires de l'école</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P2 : Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>P4 : Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves</p> <p>P5 : Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC7. Maîtriser la langue française à des fins de communication</p> <p>CC8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p>	<p>P1 : Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique</p> <p>P3 : Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage efficaces prenant en compte la diversité des élèves</p> <p>CC3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage</p> <p>CC4. Prendre en compte la diversité des élèves</p> <p>CC5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation et d'orientation</p> <p>CC9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaire à l'exercice de son métier</p> <p>CC10. Coopérer au sein d'une équipe</p> <p>CC14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel</p>

# Pour tous, un texte réglementaire commun : le référentiel de compétences à l'entrée dans le métier d'enseignant

- ▶ **Les compétences sur lesquelles il faut insister en début d'année :**
- ▶ **Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation**
  - ▶ Compétence 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
  - ▶ Compétence 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
  - ▶ Compétence 10. Coopérer au sein d'une équipe
- ▶ **Compétences communes à tous les professeurs :**
  - ▶ P 3. Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
  - ▶ P 4. Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves

# Pour les **contractuels alternants**, les compétences de fin de Master MEEF à maîtriser également

## Compétences attendues en fin de master MEEF (enseignants collègue et lycée)

### **L'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale**

Fonde son action sur les principes et enjeux du système éducatif, les valeurs de l'école républicaine, le référentiel et le cadre réglementaire et éthique du métier
Respecte et fait respecter les principes d'égalité, de laïcité, d'équité, de tolérance et de refus de toute discrimination
Répond aux exigences d'assiduité, ponctualité, sécurité des élèves et confidentialité
Adopte une attitude et un positionnement d'adulte responsable dans la classe et dans l'établissement
Accompagne les élèves dans le développement de leurs compétences sociales et citoyennes
Communique de manière correcte, claire et adaptée avec son (ses) interlocuteur(s)
Adopte une attitude favorable à l'écoute et aux échanges avec son (ses) interlocuteur(s)
Participe à la réflexion et au travail collectif mis en place dans son établissement
Sait rendre compte de son travail
Connaît et met en œuvre les droits et obligations liés à l'usage du numérique dans ses pratiques professionnelles

# Pour les **contractuels alternants**, les compétences de fin de Master MEEF à maîtriser également

## **Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages**

Mobilise les ressources professionnelles (acquis de la recherche, références institutionnelles, orientations didactiques et pédagogiques) sur le développement de l'adolescent et la construction de ses apprentissages pour étayer son action

Maîtrise les savoirs disciplinaires et didactiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée

Assure la progression dans les apprentissages de tous les élèves au regard des objectifs fixés

Planifie des séquences d'enseignement-apprentissage structurées, mobilisant un cadre didactique et pédagogique répondant aux objectifs visés

Conduit un enseignement explicite, attentif aux besoins de chaque élève, en recourant à la coopération et à la différenciation

Installe et entretient un cadre d'apprentissage dynamique et sécurisant, en traitant les tensions de manière appropriée lorsqu'elles surviennent

Sait utiliser les évaluations nationales. Pratique différents types d'évaluation, dont l'observation et l'auto-évaluation, pour :

- Mesurer les acquis des élèves (résultats, processus).
- Déterminer les actions d'accompagnement, de différenciation ou de remédiation répondant aux besoins identifiés.
- Analyser ses pratiques pour les différencier et les adapter.

## **Le professeur praticien réflexif, acteur de son développement professionnel**

Mobilise des savoirs de recherche pour analyser des aspects précis de son enseignement et leur impact sur les élèves

Intègre une dimension évaluative à l'ensemble de son action en ayant le souci d'en mesurer l'efficacité

Exerce une veille à visée de formation / information en lien avec son métier

Exploite les possibilités offertes par les outils et les environnements numériques pour actualiser ses connaissances et communiquer avec ses pairs

Formule ses besoins de formation pour actualiser ses savoirs, conforter ou faire évoluer ses pratiques

Prend en compte les conseils ou recommandations qui lui sont donnés (auto-positionnement, entretiens)

# Rôle des tuteurs dans le processus de titularisation (professeurs stagiaires uniquement)

**PAS DE VALIDATION DANS LE CAS DES  
CONTRACTUELS ALTERNANTS**

Septembre		<p>Le tuteur appréciera tout au long de l'année la progression dans la maîtrise de ces compétences (une avancée, une stagnation voire un recul éventuel).</p> <p>Des observables du « cœur de métier » sont indiqués en annexe 3.</p>
Mi-octobre	Entretien du stagiaire avec le tuteur d'établissement : fiche d'auto-positionnement à remplir par la tutrice / le tuteur d'établissement avec son stagiaire sous couvert du chef d'établissement (annexe 6). Pour réunion de novembre.	
Novembre	Réunion (tuteur d'établissement, tuteur INSPE, inspection). Orientations pour la suite de l'année, points à travailler / besoins, formations proposées éventuellement.	
Décembre		
Janvier	Bilan intermédiaire des compétences professionnelles et suivi de stage établi par le tuteur d'établissement.  Réunion (tuteur d'établissement, tuteur INSPE, inspection). Points à travailler, visite supplémentaire éventuelle.	
Février-avril		
Mai	Rapport final sur le niveau de maîtrise des compétences professionnelles atteint par le stagiaire et son évolution dans l'année envoyé aux inspecteurs.	
Juin		

# Rôle de l'IPR et des chargés de mission d'inspection

- ▶ IPR :
  - ▶ « Choix » des implantations
  - ▶ Nomination des tuteurs
  - ▶ Résolution de problème de rentrée (ex. EDT...)
  - ▶ Alertes en cours d'année
  - ▶ Evaluation finale (titularisation) => visite
- ▶ Chargés de missions d'inspection :
  - ▶ Visites initiales et complémentaires si besoin est – à visée exclusivement formative.

# En guise de conclusion

- ▶ Un grand merci pour votre investissement
- ▶ N'hésitez pas à me contacter si problème
- ▶ ... et bon courage pour la rentrée
- ▶ Et pour cette année particulières d'accueil de ces nouveaux « parcours adaptés »